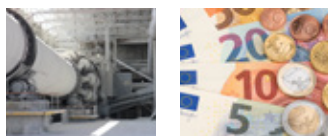


info

SEPTEMBRE 2022

CIMENTERIES | SCP 106.01

contenu



- 1 Salaires à partir du 1^{er} septembre 2022
- 2 Primes d'équipes

Téléchargez notre app ACVBIE-CSCBIE



Rejoignez-nous sur



1. Salaires à partir du 1^{er} septembre 2022

Salaires horaires par catégorie

2 ^{ème} Catégorie	€ 19,3220	Catégorie A	€ 19,9169
3 ^{ème} Catégorie	€ 19,5726	Catégorie B	€ 20,7205
4 ^{ème} Catégorie	€ 19,8519	Catégorie C	€ 21,2180
5 ^{ème} Catégorie	€ 20,2881	Catégorie D	€ 21,7192
6 ^{ème} Catégorie	€ 20,7205	Catégorie E	€ 22,5171
7 ^{ème} Catégorie	€ 21,5145	Catégorie F	€ 22,9857
		Catégorie G	€ 23,4564
		Catégorie H	€ 23,9250

2. Primes d'équipes

Le salaire de référence est constitué par la moyenne arithmétique des salaires catégoriels de 4 à 7 et de B à H =

$$€ 21,3904 \times 1,093929 = € 23,3996$$

2 % de € 23,3996*

€ 0,4680 (pause du matin)*

5 % de € 23,3996*

€ 1,1700 (pause de l'après-midi)*

15 % de € 23,3996*

€ 3,5099 (pause de nuit)*

* Montant adapté au 1^{er} janvier et au 1^{er} septembre de chaque année (barémisation à inclure).



©Shutterstock



© Claudine Celva



REJOIGNEZ-NOUS SUR L'APPLICATION ACVBIE-CSCBIE !



Actualités

Derniers salaires, actualités sectorielles, publications, ...



Avantages

Avantages et réductions exclusifs réservés aux affiliés CSCBIE



Outils

Calculateur de délais de préavis, calculateur brut-net, ...



Contact

Secrétariats CSCBIE près de chez vous, données de contact, ...

Scannez
et découvrez !



Application disponible
sur Google play
et sur l'App Store